



Note d'information :

L'AIDE AUX DEPLACEMENTS



A destination des 60 ans et plus et/ou personnes handicapées résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle, le **service d'aide aux déplacements** vous permet de vous rendre chez le coiffeur, chez le médecin, de faire quelques courses, de rendre une visite à l'hôpital... Un agent de proximité vous accompagne dans vos déplacements de la vie quotidienne avec un véhicule équipé pour le transport des personnes à mobilité réduite.

TARIFS :

16 € de l'heure pour les personnes imposables (déductible à 50% des impôts)

8 € de l'heure pour les personnes non imposables.

A noter : En cas de stationnement payant, les frais de parking sont à la charge de l'utilisateur.

En cas de désistement, tout rendez-vous non annulé au minimum 24 heures avant sera facturé une heure.

MODALITES :

I) Déplacement sur le territoire de la Communauté de Communes

CAS n° 1	CAS n° 2
<p><u>Déplacement accompagné :</u> L'agent vient vous chercher à votre domicile, reste avec vous sur le lieu de votre rendez-vous et vous redépose chez vous.</p> <p><u>Dans ce cas :</u> Le temps facturé est le temps passé avec l'utilisateur (avec un minimum d'une heure facturée).</p>	<p><u>Rendez-vous de plus de deux heures, sans accompagnement sur le lieu de rendez-vous :</u> L'agent vient vous chercher à votre domicile, vous dépose à votre rendez-vous et vient vous rechercher une fois votre rendez-vous achevé.</p> <p><u>Dans ce cas :</u> Le temps facturé est d'une heure.</p>

II) Déplacement hors du territoire (dans un rayon maximum de 30 km à partir du domicile)

CAS n° 1	CAS n° 2
<p><u>Déplacement accompagné :</u> L'agent vient vous chercher à votre domicile, reste avec vous sur le lieu de votre rendez-vous et vous redépose chez vous.</p> <p><u>Dans ce cas :</u> Le temps facturé est le temps passé avec l'utilisateur (avec un minimum d'une heure facturée).</p>	<p><u>Déplacement sans accompagnement sur le lieu de rendez-vous (rendez-vous de plus de 2h) :</u> Vous ne souhaitez pas que l'agent vous attende pendant votre rendez-vous, vous préférez qu'il vous dépose et vienne vous rechercher après votre rendez-vous.</p> <p><u>Dans ce cas :</u> Deux allers-retours (soit 2h00) vous seront facturés.</p>

MOYEN DE PAIEMENTS :

Espèces, chèque à l'ordre de l'ANASOPEM ou CESU (Chèque emploi service universel)

Pour tout renseignement ou réservation,
n'hésitez pas à appeler le Service Action Seniors au 03.20.34.78.90.